

Code de conduite et engagements en matière de sauvegarde

1. Objectif

Le présent code de conduite abrégé (ci-après dénommé « le Code ») s'appuie sur le code de conduite détaillé de la Fondation Dr Denis Mukwege et offre un aperçu accessible des principes fondamentaux de notre politique de sauvegarde.

Il définit les normes de comportement attendues de toute personne représentant la Fondation Mukwege, y compris le personnel, les bénévoles, les consultant.es, les membres du conseil d'administration et les partenaires.

Notre objectif est de veiller à ce que les survivant.es et toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, soient en sécurité, respectées et traitées avec dignité.

2. Champ d'application

Le présent code s'applique à :

- L'ensemble du personnel, aux stagiaires et bénévoles
- aux consultant.es, sous-traitant.es et prestataires de services
- aux partenaires et visiteur.ses participant à nos programmes.

Chacun.e doit signer le Code de conduite détaillé. Le Code s'applique à tout moment, que ce soit au bureau pendant les heures de travail, ou à l'extérieur lors des réunions, des visites au sein de la communauté, en ligne, ainsi que lors des déplacements ou des activités sociales liées à notre travail.

3. Nos engagements fondamentaux

Nous nous engageons à :

- Respect et dignité : traiter chaque personne de manière équitable et respectueuse, sans distinction de genre, d'âge, de handicap, d'origine ethnique, de religion, d'orientation sexuelle ou de tout autre statut.
- Sécurité et protection : agir pour prévenir tout préjudice, abus ou exploitation dans toutes nos interactions.
- Responsabilité : utiliser notre pouvoir et notre position de manière responsable et signaler tout comportement répréhensible.
- Intégrité : agir avec honnêteté et transparence, et prévenir les conflits d'intérêts ou l'utilisation abusive des ressources.
- Confidentialité : traiter les informations personnelles et sensibles avec soin et respect.

- Tolérance zéro : ne tolérer aucune forme d'exploitation sexuelle, de harcèlement, de maltraitance d'enfants, ni aucune forme de violence ou de menace de violence.

4. Comportements attendus

Tout le personnel doit :

- Se comporter de manière professionnelle et respectueuse envers ses collègues, ses partenaires et les membres de la communauté.
- Veiller à ce que tout contact physique ou toute communication avec les survivant.es et autres membres de notre population cible soit approprié et ne relève pas de l'exploitation.
- Protéger les enfants et les adultes vulnérables contre tout préjudice dans le cadre de toutes les activités.
- Utiliser les médias numériques et les réseaux sociaux de manière responsable et ne jamais partager d'images, de noms ou d'informations susceptibles de mettre quelqu'un en danger.
- Signaler immédiatement à sa/son supérieure hiérarchique ou à la Chargée Intégrité de la Fondation toute préoccupation, tout soupçon ou toute violation du présent Code.

5. Comportements inacceptables

Les comportements suivants sont strictement interdits et considérés comme des violations graves du Code de conduite de la Fondation Mukwege et des normes humanitaires internationales :

- **L'exploitation et les abus sexuels**, y compris toute activité sexuelle avec des personnes âgées de moins de 18 ans ou avec des bénéficiaires ou des membres de la communauté en échange d'argent, de biens ou de services.
- **Toute forme d'abus ou de négligence**, qu'elle soit physique, sexuelle, émotionnelle ou psychologique.
- **La discrimination, le harcèlement ou les brimades** de toute nature, y compris en ligne ou par des moyens numériques.
- **La possession, la consommation ou la distribution de substances illicites.**
- **L'abus de pouvoir, de privilège ou de position** à des fins personnelles, financières ou sexuelles.

- **Les représailles ou la victimisation** à l'encontre de toute personne signalant un problème ou déposant une plainte de bonne foi.

6. Signalement et réponse

- Toute personne qui est témoin, victime ou soupçonne un comportement répréhensible doit le signaler sans délai.
- Les signalements peuvent être adressés de manière confidentielle à la Chargée Intégrité à l'adresse électronique suivante: integrity@mukwegefoundation.org.
- Tous les signalements seront pris au sérieux, traités confidentiellement et dans le respect des procédures en vigueur.
- Les lanceur.ses d'alerte et les victimes seront protégé.es contre toute mesure de représailles et traité.es avec respect.

7. Mise en œuvre et responsabilité

- Chaque représentant.e de la Fondation Mukwege doit lire, comprendre et signer le Code.
- Les responsables sont chargé.es de veiller à ce que leur équipe en prenne connaissance et s'y conforme.
- Tout manquement peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail ou de partenariat.

8. Standards internationaux

Le présent Code s'appuie sur le Code de conduite et les politiques de sauvegarde élargies de la Fondation Mukwege, ainsi que sur le droit international relatif aux droits humains et le droit humanitaire, notamment les lignes directrices, dispositions et conventions suivantes:

- Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979)
- Les six principes fondamentaux du Comité permanent inter-agences (IASC) relatifs à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) – qui définissent des normes visant à prévenir, signaler et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans les contextes humanitaires et de développement
- Norme humanitaire fondamentale relative à la qualité et à la responsabilité (CHS)

- Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies – Principes de Paris (1993)
- Code de conduite du CICR et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1994)
- Recueil de directives pratiques de l'OIT sur la protection des droits des travailleurs

La Fondation Dr. Denis Mukwege est une organisation internationale fondée sur les droits et centrée sur les survivant.e.s, qui s'efforce de modifier la réponse mondiale aux violences sexuelles liées aux conflits. Nous soutenons les demandes des survivant.e.s pour un monde où la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre n'est plus tolérée et entraîne des conséquences pour les auteurs individuels et les États. Nous œuvrons pour un avenir où les survivant.e.s recevront les soins holistiques et l'indemnisation dont elles/ils ont besoin pour reconstruire leur vie. Nous créons des opportunités pour les survivant.e.s de s'exprimer et d'être entendu.e.s, et où elles/ils peuvent s'organiser pour créer le changement, influencer les politiques, et exiger justice et responsabilité.

dr. Denis
Mukwege Foundation

www.mukwegefoundation.org

info@mukwegefoundation.org